

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-106

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation :

22 Mars 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 29 Mars 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Maison (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SUR TRANCHE FERME AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT TRIENNAL DE SOLIDARITE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune souhaite continuer la restauration de l'Église avec la réalisation de la tranche optionnelle, travaux à l'intérieur.

Les travaux ont été confiés aux entreprises Vermorel, Delestre, Martin. L'architecte en charge du projet est Madame Gaëlle DUCHENE.

Le montant de l'opération est de 199 023.00 € HT.

La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.

Cette aide n'était pas inscrite au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025, aussi il est demandé un avenant de redéploiement. Ainsi une partie de l'aide initialement prévue pour financer la tranche optionnelle (5 000€) et le mobilier de l'Église (11 159€) qui ne sera pas réalisé, sera mobilisée pour ce nouveau projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE le principe de réalisation du projet de Travaux de restauration de l'Église sur tranche optionnelle

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 199 023,00 €
HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes		
HT	199 023,00	DRAC	79 609,20	40%
		Région	39 605,58	19,90%
		Département	40 003,62	20,10%
		Total subvention	159 218,40	80%
		Commune HT	39 804,60	

- *AUTORISE Monsieur le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de **Travaux de restauration de l'Église sur tranche ferme** auprès du Conseil Départemental,*
- *AUTORISE Monsieur le maire à demander, par voie d'avenant, une intégration de ce projet et de l'aide sollicitée au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.*

Vu pour copie conforme.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

